

DESCRIPTION

Le projet de gestion du parasitisme gastro-intestinal chez les ovins, les caprins et les camélidés est offert aux médecins vétérinaires praticiens et à leur clientèle. Il vise à favoriser l'utilisation des analyses coprologiques dans la gestion intégrée du parasitisme. L'objectif principal est de favoriser une utilisation judicieuse des anthelminthiques de façon à en préserver l'efficacité thérapeutique. Chaque élevage peut bénéficier de quatre soumissions d'analyses coprologiques (comptes d'œufs fécaux) individuelles ou groupées (en *pool*), subventionnées à 100 %, ainsi que d'un test estimatif de la proportion d'*Haemonchus contortus* parmi les œufs dénombrés dans les fèces récoltées pour l'une des quatre soumissions.

CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ

Pour être jugé admissible, l'éleveur d'ovins, de caprins ou de camélidés doit être engagé dans une démarche de gestion intégrée du parasitisme au pâturage.

PROCÉDURES DE PRÉLÈVEMENT ET D'ENVOI

Échantillons et quantité à prélever

L'échantillonnage peut être fait au pâturage pour alléger le travail, et les analyses peuvent reposer sur des échantillons en *pool* de façon à réduire les coûts.

- Récolter au hasard les fèces de 10 animaux différents par groupe au pâturage (brebis ou chèvres taries, brebis ou chèvres allaitantes, agneaux ou chevreaux, etc.).
- Prélever environ 4 grammes de fèces par animal, au sol, dans l'heure suivant l'excrétion.

En ce qui concerne le test estimatif de la proportion d'*Haemonchus contortus*, en vue d'obtenir un portrait représentatif, il est approprié de le demander durant une période de ponte, idéalement entre juin et septembre, soit en dehors des périodes d'hypobiose.

Échantillons à éviter ou non acceptés

Ne pas soumettre d'échantillons en *pool*. Le laboratoire s'occupera de le faire.

Conservation des échantillons avant l'expédition

Tous les échantillons doivent être déposés dans un contenant étanche sur lequel le contenu de même que le groupe auquel il appartient sont bien indiqués.

Toujours garder les échantillons au frais.

Conditionnement et expédition des échantillons

Il est possible d'aller porter les échantillons directement au Laboratoire de santé animale de **Saint-Hyacinthe**, ou encore d'utiliser le service de messagerie. Les instructions pour un envoi conforme par messagerie ainsi que les numéros de compte se trouvent dans le document [Instructions pour l'envoi d'échantillons de diagnostic](#).

Seuls les échantillons reçus au Laboratoire de santé animale du MAPAQ seront acceptés dans le cadre de ce projet.

Vous devez faire parvenir les échantillons au laboratoire dans les **24 heures** suivant le prélèvement.

Toujours garder les échantillons au frais durant le transport.

Jours d'expédition au laboratoire

Du lundi au jeudi avant 16 h (si les échantillons sont apportés directement au laboratoire, il est également possible de venir le vendredi avant 16 h).

Formulaire à expédier avec les échantillons

Remplir le formulaire [Demande d'analyse en parasitologie](#) du MAPAQ spécifique à ce projet. Au moment de la soumission, préciser dans la demande d'analyse si un test estimatif de la proportion d'*Haemonchus contortus* doit être réalisé. De plus, préciser les échantillons individuels à inclure dans chaque *pool*, le cas échéant.

Coordonnées de la personne responsable du projet

Pour toute question relative aux critères d'admissibilité, communiquer avec :

D^{re} Roxann Hart, responsable du réseau petits ruminants

Téléphone : 1 844 ANIMAUX (264-6289)

Courriel : roxann.hart@mapaq.gouv.qc.ca

Pour toute question relative aux échantillons ou à l'interprétation des résultats, communiquer avec le Laboratoire de santé animale, dont les coordonnées figurent ci-dessous.

Coordonnées et adresse de livraison

**Laboratoire de santé animale (Saint-Hyacinthe) au
Complexe de diagnostic et d'épidémiosurveillance
vétérinaires du Québec**

3220, rue Sicotte

Saint-Hyacinthe (Québec) J2S 2M2

Téléphone : 450 778-6542, poste 5810

Sans frais : 1 855 802-2329

Télécopieur : 450 778-6535

Courriel : LSA.SHY@mapaq.gouv.qc.ca

Heures d'ouverture

Du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30.